

POUR UN MEILLEUR ACCÈS À L'AIDE JURIDIQUE

Jour de la rentrée judiciaire à Montréal
4 septembre 2008

Alors que les tribunaux ouvrent leurs portes, il faut se rappeler qu'un trop grand nombre de personnes ne peuvent y avoir accès.



La Coalition pour l'accès à l'aide juridique demande au gouvernement :

- que les seuils d'admissibilité à l'aide juridique soient haussés afin que toute personne travaillant au salaire minimum (environ 16 600 \$ par année) ait accès à l'aide juridique gratuitement ;
- que le revenu mensuel (et non annuel) soit utilisé pour déterminer l'admissibilité à l'aide juridique.

La coalition compte 45 groupes-membres et a reçu l'appui de plus de 230 organismes et associations des milieux juridique, communautaire, syndical, académique, institutionnel et populaire.

Coalition pour l'accès à l'aide juridique

2533, rue Centre, bureau 101, Montréal, QC, H3K 1J9
Tél. : 514 933-8432 / Téléc. : 514 933-4381
www.servicesjuridiques.org



La Coalition pour l'accès à l'aide juridique tient à rappeler à la communauté juridique que les tribunaux restent encore inaccessibles à un trop grand nombre de personnes et qu'il est urgent de se pencher sur les moyens à mettre en place pour rendre la justice réellement accessible aux gens à faible revenu également.

Comme le mentionnait la juge en chef du Canada, Beverly McLachlin, lors d'une allocution prononcée en 2002 : « L'aide juridique est un service public essentiel pour les Canadiens à faible revenu. Nous devons la considérer au même titre que les soins de santé et d'éducation. Le bien-être de notre système de justice et la confiance du public à son égard en dépendent. »

La coalition demande depuis plusieurs mois au ministre de la Justice, Jacques P. Dupuis, de hausser les seuils d'admissibilité à l'aide juridique afin qu'ils s'arriment au salaire minimum.

Rappelons que malgré un constat d'échec de la réforme du régime d'aide juridique, entreprise en 2006, constat largement partagé et dénoncé par divers acteurs du monde juridique, communautaire, syndical et autres, aucun redressement de la situation n'a encore été annoncé par le titulaire de Justice.

La coalition qui doit s'entretenir avec le ministre Dupuis le 6 octobre prochain compte porter ce message et espère des gestes concrets.

M. le ministre de la Justice, il est de votre responsabilité d'ouvrir les portes des tribunaux aux nombreuses personnes démunies.